

Rapport d'activité 2019–2020

Composition du comité

Le comité d'ACIDUL a été élu par son Assemblée générale du 17 octobre 2019. Il était composé de Clémence Demay (FDCA), Alexeï Evstratov (Lettres), Louise Hauptmann (FDCA), Hugues Poltier (Lettres), Amélie Stuby (FTSR) et Armelle Weil (SSP). Le comité a désigné en son sein deux co-présidentes, Clémence Demay et Amélie Stuby, puis Amélie Stuby et Louise Hauptmann. À la suite du départ d'Amélie Stuby, le comité a désigné en son sein une présidente, Louise Hauptmann, et un vice-président, Alexeï Evstratov. Il a également désigné une trésorière en la personne d'Armelle Weil. Le comité est secondé dans ses activités par un secrétaire général, Maximilien Stauber.

En fin d'année 2019, Hugues Poltier a quitté le comité afin de se consacrer pleinement à ses activités d'enseignement et de recherche. En début d'année 2020, Clémence Demay a également quitté le comité afin de se consacrer pleinement à la rédaction de sa thèse de doctorat. Amélie Stuby en a fait de même pendant l'été 2020.

À l'heure actuelle, le comité est donc composé de Louise Hauptmann (présidente), Alexeï Evstratov (vice-président) et Armelle Weil (trésorière). Toute personne souhaitant se joindre au comité est la bienvenue. Par ailleurs, le comité tient à remercier vivement Hugues Poltier, Clémence Demay et Amélie Stuby pour leur engagement et leur travail au sein de l'association. Il témoigne également toute sa gratitude à Maximilien Stauber pour son travail en tant que secrétaire général durant cette année.

Séances du comité

Le comité s'est réuni en moyenne deux fois par mois pour la gestion courante des dossiers. Il a rencontré cinq fois la Direction de l'UNIL depuis la dernière assemblée générale, séances durant lesquelles il a, entre autres, débattu de la politique de la relève (notamment de la procédure de confirmation des MA en MER), des conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de travail du corps intermédiaire et de diverses questions liées à la vie universitaire. Il a également rencontré la Direction générale de l'enseignement supérieur. Les membres du comité ont été actif·ve·s dans plusieurs commissions universitaires, ainsi qu'au sein de la faîtière nationale des associations du corps intermédiaire.

Cas individuels

L'appui à ses membres forme une partie importante de l'activité d'ACIDUL et constitue une partie essentielle du cahier des charges du secrétaire général. La défense des intérêts du corps intermédiaire et des doctorant·e·s passe effectivement par la prise en charge des cas individuels – vis-à-vis de l'employeur, mais également vis-à-vis d'autres institutions.

Environ 150 cas ont été traités cette année. Les cas varient en complexité et en gravité, et concernent toutes les facultés, y compris les moins actives dans notre association. Ils portent sur des sujets divers, dans lesquels dominent les questions juridiques – droit du travail, contrats –, les questions liées à

l'activité de recherche, ainsi que l'appui administratif en matière extra-universitaire. Cette année, de nombreux cas individuels concernaient les effets de la crise sanitaire sur les conditions de travail de nos membres.

Les qualités du secrétaire général en la matière ont été très appréciées des membres du comité et son expertise nous a permis d'articuler habilement défense individuelle et défense d'une ligne politique cohérente, tout en préservant l'anonymat des personnes concernées par les conseils individuels.

Relève académique

Pour rappel, l'Assemblée générale réunie le 17 octobre 2019 avait chargé le comité de l'ACIDUL de faire modifier le contenu de la directive 1.6, dont le § 1.6.3 prévoit la possibilité de ne pas entrer en matière sur une demande de confirmation d'un·e MA en MER, ce qui a pour effet d'empêcher le/la MA de bénéficier de la procédure d'évaluation prévue par les art. 64 LUL et 62 RLUL. À la suite de l'Assemblée générale, nous avons donc tenté d'obtenir que tous les MA formulant une demande de confirmation – que celle-ci aboutisse ou non – puissent en tout cas bénéficier de la procédure d'évaluation prévue par les art. 64 LUL et 62 RLUL.

Cet objectif n'a pas pu être atteint en tant que tel, car tant la Direction de l'Unil que la DGES estiment que la possibilité de non entrée en matière sur la demande de confirmation est conforme à la LUL et au RLUL. Nous avons en revanche obtenu qu'une modification de la directive 1.6 prévoie, indépendamment d'une procédure de confirmation, une possibilité pour tous les MA d'obtenir une évaluation critique de leur dossier académique. Le comité se satisfait de cette solution, qui permet, à défaut de mieux, d'accompagner les MA dans la consolidation de leurs compétences professionnelles.

Effets de la crise sanitaire

Depuis le mois de mars, la gestion des effets de la crise sanitaire a beaucoup occupé le comité de l'ACIDUL. À la suite de la fermeture de l'Université le 13 mars, le comité a rencontré la Direction de l'Unil à de nombreuses reprises afin de mettre en place un régime spécial de prolongation des contrats du corps intermédiaire. Nous avons obtenu la possibilité, pour toutes les personnes concernées, de demander une prolongation de leur contrat de deux à six mois. Ces prolongations sont cumulables avec une prolongation ordinaire. Davantage d'informations sur cette procédure sont disponibles ici : https://www.unil.ch/coronavirus/files/live/sites/coronavirus/files/home/T%C3%A9l%C3%A9travail/PDF/Proc%C3%A8s%CC%81dure_de_prolongation_des_CDD.pdf

La Direction communique régulièrement à ACIDUL des statistiques sur la suite donnée aux demandes de prolongation. 495 demandes ont été présentées. À l'heure actuelle, 455 d'entre elles ont été traitées. Les 40 demandes restantes seront en principe traitées avant la fin de l'année. La plupart des demandes ont été acceptées (la direction ne nous a communiqué les statistiques que pour 415 demandes traitées sur 455, car lorsque nous l'avons rencontrée, elle n'avait pas encore inclus les 40 dernières – qui avaient été traitées le jour-même – dans ses données ; 401 sur 415 demandes ont été acceptées à l'heure actuelle), mais pas forcément pour la durée demandée. Sur 401 demandes acceptées, 105 l'ont été pour une durée réduite par rapport à celle demandée.

Le comité s'est également entretenu avec la Direction de l'Unil ainsi que la DGES au sujet des difficultés rencontrées par les membres du corps intermédiaire dans le cadre de cette crise, et de ses conséquences sur la relève académique, indépendamment de la fermeture de l'Université. Des discussions sont en cours notamment sur la question de l'augmentation de la charge de travail liée à l'enseignement à distance et de la diminution du temps dévolu aux activités de recherche, ainsi que sur l'arrêt ou le ralentissement des colloques et de la mobilité académique. Nous recherchons actuellement des possibilités de compenser ces pertes pour minimiser l'impact de la crise sanitaire sur le corps intermédiaire et la relève académique.

Procédure disciplinaire

Le comité de l'ACIDUL s'attelle actuellement à faire réviser la directive 0.17 sur les règles disciplinaires applicables aux étudiant-e-s (y compris les doctorant-e-s), adoptée par la Direction de l'Unil au mois de mai. Après en avoir parlé avec la DGES, et en collaboration avec la FAE, nous avons demandé à la Direction d'en revoir le texte, dont la formulation actuelle est très large et semble peu respectueuse de la liberté d'expression et du principe de la sécurité du droit.

Fonds de solidarité des doctorant-e-s (FSD)

L'Assemblée générale réunie le 17 octobre 2019 avait voté en faveur d'une augmentation du montant maximal de l'aide de CHF 500.- à CHF 750.- par cas. Cette augmentation fut la bienvenue en cette période de crise, durant laquelle le FSD fut davantage sollicité qu'à l'accoutumée. Nous avons aidé 14 personnes durant l'année, pour un montant total de CHF 9'200.

Communication

Notre traditionnelle *newsletter* nous a permis de maintenir un dialogue permanent avec l'ensemble de nos membres malgré les difficultés posées par la crise sanitaire. Traduite en anglais, la newsletter touche également nos membres non francophones.

Cette année, les newsletters et autres messages adressés par le comité de l'ACIDUL à tout le corps intermédiaire ont été un peu plus nombreux que d'habitude en raison de la crise sanitaire. Ce mode de communication nous a notamment permis de transmettre à nos membres les informations nécessaires sur la procédure de prolongation des contrats à durée déterminée.

Louise Hauptmann, présidente
2 décembre 2020